

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le 1 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mouliherne, régulièrement convoqué le 26 novembre 2014 s'est réuni à la Mairie dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Rémy LOUVET, Maire.

La séance a été publique.

Monsieur HUGUET a été nommé secrétaire.

Étaient présents : LOUVET – MIGNOT – CANTIN – POIRIER – DOUAIRE – ROBIN – HUGUET –
GAINON – SENO – BAUGE – HUART – HERVE

Excusés : OLIVIER

Absents : BOURDIN – LE NUD

En préambule de la séance du Conseil municipal, Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la présence de Monsieur le Président de la communauté de communes, Frédéric MORTIER, lequel est venu rappeler les compétences et missions de la collectivité. En outre, il a écouté les doléances et répondu aux questions des conseillers. Il a notamment évoqué qu'il soutenait la réalisation d'une salle de sports à Mouliherne.

1. 2014 – 74 MISE A DISPOSITION TERRAIN COMMUNAL

Compte tenu de la lettre reçue de l'association des Farfelus Poilus, qui ne souhaite plus disposer du terrain, sis AB 2, près du cimetière, d'une surface de 4 947 m², ce dernier est proposé à une nouvelle utilisation, à usage pastoral (chevaux, bœufs, ânes).

Ce terrain ayant vocation à permettre l'agrandissement du cimetière, il est proposé de signer une convention d'occupation précaire, laquelle précisera les parcelles concernées, la date de départ de la convention, les conditions d'occupation et la redevance due au titre de l'occupation (calculée sur la base de l'évolution des index de fermage).

VU le code de l'urbanisme,

VU le plan local d'urbanisme de la commune de Mouliherne,

Considérant ce bien,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE (12 voix POUR),

- **ACCEPTE** de passer convention d'occupation précaire pour le terrain cadastré AB n°2 ;
- **PRECISE** que la redevance d'occupation sera révisée annuellement sur le cout de l'indice de fermage ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

2. 2014 – 75 FACTURATION DE POTELET

Un potelet (mobilier urbain) a été arraché par une entreprise, laquelle a reconnu les faits et propose de rembourser les frais occasionnés. De fait, afin de pouvoir facturer le remplacement le potelet, il est proposé de valider le coût du poteau (160 euros) et la main d'œuvre à hauteur de 2 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE (12 voix POUR),

- **DECIDE** de facturer à l'entreprise concernée le coût de 1 potelet (acheté initialement 160 euros) et deux heures de main d'œuvre avec les frais de gestion.

3. 2014 – 76 TARIF ASSAINISSEMENT

Après avoir pris connaissance des évolutions des tarifs, des redevances reçues et des impayés en cours, Monsieur le Maire propose de fixer les nouveaux tarifs pour 2015, en rappelant que l'Agence de l'eau n'a pas augmenté sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE (12 voix POUR),

- **DECIDE** d'augmenter les tarifs de 2% ;
- **FIXE** ainsi les tarifs 2015 : 1.13 le m³ consommé, 87.30 euros l'abonnement.

4. 2014 – 77 ACHAT DE BATIMENT - COMMERCE

Suite à un échange récent avec le service des Douanes de Nantes (relatif au droit de débit de tabac), ce dernier a répondu favorablement pour donner un délai supplémentaire à la commune pour finaliser la reprise du commerce « Le Manureva ».

Pour ce faire, il est proposé d'acquérir les murs (bâti et terrains) à l'amiable pour la somme de 125 000 euros et de faire le nécessaire pour que le fonds de commerce soit repris rapidement par un privé, lequel fera les démarches auprès des administrations et du propriétaire actuel.

Considérant également l'obligation de saisir le service des Domaines (Direction des Finances publiques) pour un bien supérieur à 75.000 euros, ce dernier a donc fait parvenir une estimation (ci-jointe),

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE (12 voix POUR),

- **DECIDE** d'acquérir les biens cadastrés AC 32 et AC 35 pour une surface totale de 2233 m² ;
- **FIXE** la somme à 125 000 euros ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer le compromis de vente et l'acte de vente ;
- **DESIGNE** Maître DEQUIDT comme notaire chargé de l'affaire ;

5. 2014 – 78 LOTISSEMENT LA PROMENADE II – MODIFICATION DES ACTES

Il a été constaté que les actes de vente des parcelles du lotissement comprenaient une clause inappropriée, à savoir l'acquisition en indivision de la voirie. Monsieur le Maire propose que la voirie reste du domaine public, d'autant qu'une parcelle a été prévue pour permettre l'accès vers une extension du lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ (12 voix POUR),

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire modifier les actes de vente déjà réalisés, afin que la voirie reste dans le domaine public de la commune ;
- **DESIGNE** Maître DEQUIDT comme notaire chargé de l'affaire ;

6. 2014 – 79 BAIL EMPHYTEOTIQUE – RUE D'ANJOU

Monsieur le Maire précise que le groupe Podeliha (ex Val de Loire) a signé un bail emphytéotique (jusque 2036) pour le bien cadastré AC 261. Ce bail autorise également un droit de stationnement sur la parcelle AC 262.

Compte tenu des travaux réalisés et relatifs à la création d'une rampe, laquelle permet un accès sécurisé des enfants de l'école vers la salle numérique, il est proposé de faire fermer l'accès à la route départementale, tout en laissant l'accès aux locataires.

VU le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE (12 voix POUR),

- **APPROUVE** le principe de sécuriser le site ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre contact avec le groupe Podeliha pour faire le nécessaire auprès des locataires ;
- **DESIGNE** Maître DEQUIDT comme notaire chargé de l'affaire, si le bail venait à être modifié ;

7. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- **Riverolle** – vu les travaux réalisés sur les bords de la Riverolle (convention signée avec le Syndicat SIHL) ; Monsieur le Maire propose aux conseillers une balade sur site le Dim 14 décembre – 10h00 ;
- **Vœux** – Concernant les vœux de la Mairie, ils sont prévus le 4 janvier, pour lesquels les invitations vont être finalisées. En outre, Monsieur le Maire demande aux conseillers de consulter les dates des vœux des autres communes et de faire savoir à la Mairie leur présence ;
- **Voirie / Cg 49** – Monsieur le Maire précise qu'il a demandé par courrier que la RD 58 soit mise dans le plan de déneigement et qu'une étude soit envisagée pour y créer des pistes cyclables ;
- **Fontaine** – Un devis a été transmis aux assurances, lesquelles doivent le valider, avant démarrage des travaux ;
- **Plaque commémorative** - Il est proposé de voir avec la fille de M. GILLES pour mettre une plaque commémorative en son nom sur la fontaine, une fois celle-ci réhabilitée ;
- **Ecole** – un rdv est prévu avec l'inspectrice académique ; suite aux départs de plusieurs enfants, il est donc acté le fait d'envisager un échange sur ce sujet ainsi qu'avec la DDEN ;
- **Voirie** – il est demandé de revoir les travaux du trottoir qui longe l'école ;
- **Téléthon** – la mise à disposition de la Chaumière pour les motards a été très appréciée, ces derniers remercient donc le comité des fêtes, la grande tablée et la commune ;
- **APPM** – un échange devrait se poursuivre le 16/12 pour définir la méthodologie quant à l'entretien du patrimoine ;
- **Bulletin municipal** – le Bulletin devrait être livré pour le 19/12. Il faut prévoir une distribution à partir du 22 décembre ;
- **Rythmes scolaires** – vu les résultats positifs de l'expérimentation des TAPs, une nouvelle programmation est en cours pour les mois de Janvier/Février... ; un rdv est prévu le 16/12 avec les bénévoles pour les remercier ;

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur LOUVET déclare la session close à 22h25...

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Signature des membres présents

LOUVET	MIGNOT	CANTIN	BOURDIN	HERVE
Gaignon	SENO	POIRIER	HUART	BAUGE
DOUAIRE	ROBIN	HUGUET	OLIVIER	LENUD